

## REFONTE RÈGLEMENT NUMÉRO 169

### RÈGLEMENT DE TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

**ATTENDU** que la *Loi sur la fiscalité* permet de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice d'une activité;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Ferme-Neuve veut adopter un règlement en matière de tarification des services et activités;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur le conseiller Michel Venne lors de la séance du conseil, tenue le 11 janvier 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon, d'adopter le règlement portant le numéro 169 comme suit :

#### ARTICLE 1

Le présent règlement est identifié par le numéro 169 et s'intitule « Règlement de Tarification des services et activités de la municipalité de Ferme-Neuve ».

#### ARTICLE 2

Le Conseil décrète la tarification des services et des activités de la municipalité de Ferme-Neuve, selon les annexes jointes au présent règlement pour faire partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 3

Le tarif applicable apparaît en regard de chacun des biens, services ou activités mentionnés aux annexes suivantes :

- A) Administration
- B) Travaux publics
- C) Activités culturelles et sportives
- D) Fourniture des biens et service
- E) Urbanisme

*(modifié par le règlement numéro 169-2)*

#### ARTICLE 4

Toute taxe applicable est en sus des tarifs indiqués ci-dessous, sauf si indication contraire toute nouvelle taxe imposée sera ajoutée aux présents tarifs.

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

**Gilbert Pilote,**  
Maire

---

**Bernadette Ouellette,**  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

**Présentation du règlement :** 11 janvier 2021

**Avis de motion :** 11 janvier 2021

**Adopté lors de la séance ordinaire** du 8 février 2021 par la résolution numéro : 2021-02-058

**Avis public :** 10 février 2021

**REFONTE du Règlement 169**

## ANNEXE A

### ADMINISTRATION

#### Disposition générales – Finances

#### **1- FRAIS EXIGIBLES POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION ET LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS DÉTENUS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission des documents détenus par la Municipalité, le tout conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-21, a. 11, 85 et 155) \*Les frais prévus au règlement ont été indexés selon l'avis publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, le 25 avril 2020 page 315 (a. 3, 5.2, 6, 7, 8, 9, 10, 10.1, Ann. I, II) et en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sont les suivants :

	<b>Tarif</b>	<b>Unité</b>
Rapport d'évènement ou accident	16.50	\$ chacun
Carte routière de la Municipalité	4.10	\$ chacun
Plan général des rues ou tout autre plan	4.10	\$ chacun
Unité d'évaluation pour une copie d'un		
Extrait du rôle d'évaluation	0.49	\$ chacun
Copie de règlement	0.41	\$/page
maximum	35.00	\$/document
Copie du rapport financier	3.30	\$/document
Page photocopiée 8,5 "X 11" ou 14"X 11"	0.41	\$/page
Page dactylographiée ou manuscrite	4.10	\$/page
Liste des contribuables ou habitants	0.01	\$ par nom
Certificat de toute nature	5.00	\$ chacun
Attestation d'évaluation avec recherche de titres de propriété	50.00	\$/document
Plan de cadastre		coût réel

#### **2- PHOTOCOPIES / OBNL**

<b>FORMAT</b>	<b>NOIR ET BLANC</b>	<b>RECTO/ VERSO</b>	<b>COULEUR</b>	<b>COULEUR RECTO/VERSO</b>
8.5 X 11	.10 ¢	.20 ¢	.15 ¢	.30 ¢
CARTON BLANC 8.5 X 11	.23 ¢	.33 ¢	.28 ¢	.43 ¢
8.5 X 14	.10 ¢	.20 ¢	.25 ¢	.50 ¢
11 X 17	.15 ¢	.30 ¢	.30 ¢	.60 ¢

#### **3- PLASTIFIÉ / OBNL**

<b>FORMAT</b>	
8.5 X 11	3.00 \$

(modifié par le règlement numéro 169-2)

## **ANNEXE B**

### **TRAVAUX PUBLIC**

#### **1) TAUX POUR LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE, MATÉRIEL, MACHINERIE ET ADMINISTRATION**

- Main-d'œuvre :** les salaires payés, plus les avantages sociaux dont le taux est établi au début de chaque année en fonction des coûts réels :
- Matériel :** le prix coûtant à la Municipalité avant toutes les taxes;
- Machinerie :** les prix basés sur ceux du ministère des Transports en fonction des taux approuvés par le conseil municipal pour le service des travaux publics ;
- Administration :** 5 % du montant total de toutes les factures émises par la Municipalité, avant les taxes, si inférieur à 1,000.00 \$;
- 10 % du montant total de toutes les factures émises par la Municipalité avant les taxes, si supérieur à 1,000.00 \$;

Les organismes à but non lucratif, municipal, paramunicipal, gouvernemental et scolaire, le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Ferme-Neuve, ainsi que les partenaires de la Municipalité, sont exemptés des frais d'administration.

Est également exemptée des frais d'administration, toute facturation par la Municipalité des droits redevables en regard du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et des contributions au fonds de parcs et terrains de jeux.

- 1) INSPECTION PAR CAMÉRA DU BRANCHEMENT À L'ÉGOUT (frais fix 100.00\$)**
- 2) RAPPEL EN SURTEMPS POUR FERMETURE ET OUVERTURE D'EAU (frais fix 150.00\$)**
- 3) INSTALLATION DE NUMÉRO CIVIQUE (10.00\$)**
- 4) DÉBLOCAGE D'ÉGOUT CÔTÉ CITOYEN (COÛT RÉEL)**

## ANNEXE C

### ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

#### 1 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque n'étant pas reconnue comme équipements à caractère supralocal, un tarif est applicable pour les non-résidents.

Le service est gratuit pour les résidents.

##### A) Tarifification

	2022	
	Rés.	Non-rés.
Enfant-étudiant-retraité	Gratuit	10.50\$
Adulte	Gratuit	36.00\$
Carte d'abonné (lorsque perdue)	2.75\$	2.75\$

##### B) Retard

Après 30 jours de retard, un avis écrit avec facturation est émis. Après 45 jours de retard, le Service émet une facture comprenant, le coût de remplacement du bien emprunté et des frais d'administration de 5% en plus des frais du réseau biblio de 7.50 \$ + taxes.

##### C) Perte ou dommages

Tout usager, qui perd ou endommage gravement un bien emprunté, devra payer son coût de remplacement et les frais d'administration ainsi que les frais du réseau Biblio.

#### 3- LOCATION DES ESPACES ET D'ÉQUIPEMENTS AU CENTRE BEN LEDUC

##### A) Location de glace (taxable)

	2022
Tarif Régulier (incluant ligue adulte)	153.00\$ / h
Tarif estival (avant le 10 septembre et après 22h30)	132.60\$ / h
Tarif régulier hockey à pied	132.60\$ / h

##### Tarif Chronomètre (non taxable)

	2022
Ligue hockey <b>mineur</b> Mahg	15.00\$ / partie
Ligue hockey <b>mineur</b> Novice	15.00\$ / partie
Ligue hockey <b>mineur</b> Atome	15.00\$ / partie
Ligue hockey <b>mineur</b> Pee wee	16.00\$ / partie
Ligue hockey <b>mineur</b> Bantam	16.00\$ / partie
Ligue de hockey adulte	18.00\$ / partie
Ligue hockey <b>mineur</b> Midget	17.00\$ / partie
Ligue hockey <b>mineur double lettre</b> Atome	17.00\$ / partie
Ligue hockey <b>mineur double lettre</b> Pee wee	17.00\$ / partie
Ligue hockey <b>mineur double lettre</b> Bantam	17.00\$ / partie
Ligue hockey <b>mineur double lettre</b> Midget	17.00\$ / partie

(Modifié par le règlement numéro 169-3)

Les équipes devront avoir quitté le vestiaire 45 minutes après la partie sinon celles-ci se verront facturées pour le temps excédentaire sur la base du salaire du journalier en heure supplémentaire, plus les frais d'administration.

Lorsque les services du personnel de caisse sont requis, l'organisme locataire verse à la municipalité le montant le plus élevé soit le remboursement des frais du personnel engagé ou le 10% des recettes plus taxes, payable en surplus du tarif horaire pour la location de la glace.

Lorsqu'un organisme à but non lucratif loue le centre sportif Ben-Leduc pour y tenir une activité spéciale, un tournoi ou autre, le tarif sera le suivant :

Tarif spécial :

	<b>2022</b>
4 heures et moins	117.30\$ / h
Entre 4 heures et 12 heures (à compter de la première heure)	105.00\$ / h
<b>Pour 12</b> heures et plus (à compter de la première heure)	91.80\$ / h

*(Modifié par le règlement numéro 169-3)*

Ce tarif spécial est accessible pour une même activité et pour des journées successives seulement et les taxes sont ajoutées au tarif ci-haut mentionné.

#### **B) Dalle de béton :**

	<b>2022</b>
Tarif journalier pour la tenue de l'activité	306.00\$ / jour
Tarif horaire jusqu'à un maximum du tarif journalier	20.57\$ / h

Le salaire pour la présence d'un journalier sera facturé (en sus) au tarif du taux horaire, plus les avantages de la convention collective en vigueur.

Les coûts pour le montage et le démontage de la salle ne sont pas compris dans les frais de la location de la salle, ils seront facturés en fonction des coûts engendrés par l'activité. Les lieux doivent être remis dans leur état initial. Des frais supplémentaires seront exigés, si nécessaire, pour le nettoyage et les bris occasionnés durant la location.

#### **C) Salle Sam Matts (taxes incluses)**

	<b>2022</b>
Une journée	148.00\$
Une demi-journée	76.50\$

#### **D) Petite salle (hall d'entrée) (taxes incluses)**

	<b>2022</b>
Une journée	76.50 \$
Une demi-journée	41.00\$

Aucun personnel de la municipalité n'est fourni lors de location de la salle Ben Leduc et du hall d'entrée. Les frais de conciergerie ne sont pas inscrits dans les frais de location. La salle doit être remise dans son état initial. Des frais supplémentaires seront exigés, si nécessaire, pour le nettoyage et les bris occasionnés durant la location.

**E) Tarifs annuels panneaux publicitaires (taxes incluses)**

	<b>2022</b>
Mural (4 x 8)	158.00 \$
Bande patinoire 93 x8)	316.20 \$

**5- ACTIVITÉS ESTIVALES EXTÉRIEURES**

**A) Terrain de jeux (saison)**

Le service de terrain de jeux s'étale sur une période de six semaines de quatre jours par semaine. Un service de garde est également disponible. Le coût de l'inscription est non taxable et inclut les frais de transport lors des sorties organisées. Il y a un rabais de 10% pour le deuxième enfant et un de 13% pour le troisième enfant de la même famille.

	<b>2022</b>	
	<b>Rés.</b>	<b>Non-Rés.</b>
1 <sup>er</sup> enfant	120.00\$	148.00\$
2 <sup>e</sup> enfant	108.00\$	133.20\$
3 <sup>e</sup> enfant	104.40\$	128.76\$
Service de Garde	38.00\$	38.00\$

**B) Soccer (saison) (non taxable)**

Initiation au soccer offerte par la municipalité 25.00\$

**C) Location terrain de balle**

**C.1) Ligues adultes régulières (2 fois/semaine) avec ou sans éclairage (taxable)**

	<b>2022</b>
Avec éclairage	133.07\$ par équipe par année
Sans éclairage	113.07\$ par équipe par année

Après 45 minutes de la fin de la partie, toutes les lumières doivent s'éteindre. Les équipes qui ne respectent pas cette consigne se verront facturées des frais pour le temps excédentaire de l'éclairage.

**C.2) Tournoi adulte (3 jours) (excluant les équipes de la ligue régulière) (taxable)**

	<b>2022</b>
Tarif avec éclairage	312.12 \$
Tarif sans éclairage	208.08 \$

**6- TARIF FEUILLETON**

**Retirer complètement le point 6.**

*(modifié par le règlement numéro 169-2)*

**ANNEXE D**  
**FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES**

**Disposition générales – Finances**

**1- DIVERS**

Les biens et services suivants sont vendus ou fournis selon le cas, aux prix indiqués, pour chaque item.

	<b>Tarif</b>	<b>Unité</b>
Épinglette	5,00 \$	chacun
Frais pour chèque de correction émis à la demande du contribuable – versement par erreur à la municipalité	15.00 \$	chacun

**2- LOCATIONS**

Salles de l'hôtel de ville 125, 12 <sup>e</sup> Rue	75.00 \$ /jour
	50.00 \$ ½ journée

## ANNEXE E

### URBANISME

#### Disposition générales – Finances

##### 1- Lotissement

Lots construisibles	75\$/lot
Lots non construisible	30\$/lot
Frais pour fins de parc (lotissement de plus de 5 lots)	5% de la valeur du terrain à être loti
Rue	30\$/lot
Annulation, correction ou remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, que des rues y soient prévues ou non	30\$
Ajout d'un numéro de lot omis n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots	30\$
Identification cadastrale d'une terrain déjà construit et adjacent à une rue existante, n'entraînant aucune modification des dimensions et de la superficie du terrain	30\$
Nouvelle identification cadastrale d'un terrain déjà construit dont les limites ont été modifiées dans la mesure où l'opération cadastrale ne crée pas un nouveau lot à bâtir	30\$
Installation d'une roulotte sur terrain construit	50\$/mois
Installation d'une roulotte sur terrain vacant	50\$
Abattage d'arbres en bande riveraine	15\$
Autres	15\$
Arrosage	Gratuit

(modifié par le règlement numéro 169-1)

##### 2- Permis de construction

Travaux	Résidentiel	Commercial, industriel, agricole, institutionnel ou autres
Nouvelle construction et agrandissement	50\$ par unité de logement	100\$
Transformations, rénovations	25\$	50\$
Construction, transformation d'un bâtiment accessoire (dépendance)	25\$	50\$
Piscine	25\$	50\$
Installation septique	50\$	100\$
Captage des eaux	50\$	100\$
Aménagement d'un système de géothermie	50\$	100\$
Renouvellement d'un permis	½ du prix du permis initial	½ du prix du permis initial
Vérification droits acquis	250\$	

(modifié par le règlement numéro 169-1)



### 3- Certificat d'autorisation

Changement d'usage	15\$
Installation d'une roulotte	15\$
Déplacement d'un bâtiment	15\$
Démolition en tout ou en partie d'une construction	15\$
Installation d'un usage ou d'un bâtiment temporaire par période autorisée	15\$
Travaux sur la rive ou le littoral	50\$
Excavation, remblai, déblai, abattage d'arbre ou la réalisation d'un bassin d'eau ou d'un lac artificiel	15\$
Installation, modification ou remplacement d'une enseigne	15\$
Construction de clôture ou de muret	15\$
Plantation d'une haie	Gratuit
Exploitation d'un chenil	250\$/an
Vente de garage	Gratuit

(modifié par le règlement numéro 169-1)

### 4- Modifications administratives

Demande de dérogation mineure	300\$	
Demande de démolition d'un immeubles patrimoniaux	300\$	
Demande de modification aux règlements de zonage	800\$	100\$ au dépôt de la demande
		700\$ une fois la demande approuvé

(Modifié par le règlement numéro 169-3)

### Animaux (chiens et chats)

Chat	Permis et médaille	15\$
	Remplacement de médaille	10\$
	Frais annuel d'enregistrement	Gratuit
	Frais de capture	50\$
	Frais de saisie (transport)	35\$
	Frais de garde	100\$
Chien	Permis et médaille	25\$
	Remplacement de médaille	10\$
	Frais annuel d'enregistrement	Gratuit
	Frais de capture	75\$
	Frais de saisie (transport)	80\$
	Frais de garde (chien errant)	155\$
	Frais de garde (chien potentiellement dangereux)	45\$/jour
	Intervention et évaluation Centre Canin	115\$
	Examen vétérinaire	115\$
	Évaluation comportement animalier	115\$
	Euthanasie ou Refuge 2 <sup>e</sup> Chance	115\$

(modifié par le règlement numéro 169-1)

### 5- Autres

Numéro civique	38\$
Déclaration de travaux	Gratuit